



## **PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 JUIN 2018**

Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin, légalement convoqués en date du premier juin deux mille dix-huit, se sont réunis dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Coulommiers sous la présidence de M. Yves JAUNAUX.

**Présents :** Patrick **FRÈRE** (Aulnoy), Norbert **DOLÉAC** (Beauthel), Denis **SARAZIN-CHARPENTIER** (Boissy-le-Châtel), Norbert **VARGA** (Chamigny), Pascale **KEIGNART** (Chevru), Thierry **FLEISCHMAN** (Citty), Jean-François **DELESALLE** (Doue), Michaël **ROUSSEAU** (Jouy-sur-Morin), Alain **BOURCHOT** (Maisoncelles-en-Brie), Sylvie **TOURNOUX** (Mouroux), Michel **JORAND** (Rebais), Yvan **SEVESTRE** (Saint-Germain-sous-Doue), Marie-France **GUIGNIER** (Saint-Léger), Évelyne **PASCARD** (Sainte Aulde), Colette **GRIFFAUT** (Villeneuve-sur-Bellot), Daniel **NALIS** (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie), Yves **JAUNAUX** (Département de Seine-et-Marne), Laurence **PICARD** (Département de Seine-et-Marne).

**Absents représentés :** Odile **GRENET** (Chauffry) donne pouvoir à Norbert **VARGA** (Chamigny), Nicolas **CAUX** (Faremoutiers) donne pouvoir à Thierry **FLEISCHMAN** (Citty), Laurence **NAVARRO DREVET** (Crécy-la-Chapelle) donne pouvoir à Patrick **FRÈRE** (Aulnoy), Dominique **CARLIER** (Mauperthuis) donne pouvoir à Denis **SARAZIN-CHARPENTIER** (Boissy-le-Châtel), Alexandre **DENAMIEL** (Pézarches) donne pouvoir à Jean-François **DELESALLE** (Doue).

**Absents excusés :** Françoise **LEFEVRE** (Boitron), Odile **GRENET** (Chauffry), Laurence **NAVARRO DREVET** (Crécy-la-Chapelle), Nicolas **CAUX** (Faremoutiers), Anne-Marie **THIÉBAUT** (Guérard), Ugo **PEZZETTA** (La Ferté-sous-Jouarre), Dominique **CARLIER** (Mauperthuis), Alexandre **DENAMIEL** (Pézarches), Séverine **ZELECHOWSKI** (Saint-Augustin), Geneviève **POLLATSCHEK** (Saint-Ouen-sur-Morin), Marie-Pierre **BADRE** (Région Ile-de-France), Michel **FOUCHAULT** (Région Ile-de-France).

Madame Laurence **PICARD**, Secrétaire de séance.

**Yves JAUNAUX :** Avant de reprendre l'ordre du jour du comité du 11 juin dernier, je tenais à remercier Gérard BOISNIER, ancien maire de Pierre Levée pour son travail et son implication dans le projet de création du PNR. Philippe DESWARTE le remplace dans sa fonction de maire de Pierre Levée et dans sa qualité de délégué titulaire du SMEP. Nicolas DAULLE est désigné en tant que suppléant.

Pour information, Sylvie TOURNOUX a été désignée déléguée titulaire du SMEP et représente la ville de Mouroux.

Geneviève POLLATSCHEK a été désignée titulaire du SMEP pour la commune de Saint-Ouen-sur-Morin et Pascal CANTIN en tant que suppléant.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Laurence PICARD.

Vous êtes tous d'accord ? Merci.

On doit adopter les procès-verbaux des comités syndicaux du 26 février et du 30 mars. Il y a-t-il des remarques ? Non, alors je mets aux voix. Qui est contre, abstention ? Je vous remercie.

## N°DEL-2018-19 ACTUALISATION DE LA DÉLIBÉRATION FIXANT LES GRANDES ORIENTATIONS

### EXPOSÉ :

**Yves JAUNAUX :** Alors la question numéro un est la question la plus importante de ce comité parce que nous devons actualiser la délibération fixant les grandes orientations suite aux évolutions réalisées depuis septembre dernier et à la transmission de la délibération des grandes orientations par les services de la Région aux services de l'État le 12 mars 2018.

Il est donc nécessaire de reprendre une délibération pour réaffirmer notre engagement et d'accompagner cette nouvelle délibération par les nouveaux engagements pris par les collectivités depuis avril 2017.

Nous allons transmettre le courrier de Valérie PÉCRESSE du 12 mars 2018, concernant la transmission de la délibération. Le courrier de transmission de Michel CADOT du 23 avril 2018, transmission au Ministère de l'écologie. Le rapport de la Commission permanente régionale, CP2018043, exposé des motifs. Le diagnostic territorial PNR Brie et 2 Morin, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne du 15 mai 2018. La candidature du SMEP PNR Brie 2 Morin à l'appel à projet national « Plan de paysage ». Le courrier de la Fondation du patrimoine du 5 avril 2018. La liste d'actions communales majeures 2017-2018 en basse vallée du Grand Morin.

Cette liste est très importante car vous savez, dans le premier rendu de la première délibération, il y avait des remarques notamment sur Mouroux, sur Couilly-Pont-aux-Dames et sur Coulommiers. Cela permet d'affirmer que des travaux ont été effectués en réponse à ces remarques.

Les orientations favorables aux dispositions PNR dans les SCOT 2017 Marne-Ourcq et 2018 en cours de validation sur le Pays Créçois. Lancement du Comité de pilotage, avec les services de l'État, sur le projet d'Espace Paysager Classé, Doue, Saint-Germain-sous-Doue et d'autres parties communes (dernier compte-rendu du 24 avril) et la motion du SMEP PNR Brie et 2 Morin du 26 février 2018 pour la renaissance d'une filière viticole en vallées du Petit et Grand Morin.

C'est un dossier important et nous ne devons pas nous tromper. Samuel souhaites-tu rajouter quelque chose ? Non. Avez-vous des questions sur ce dossier d'orientations ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Monsieur le Président je ne vous prends pas au dépourvu, j'ai envoyé un mail suite au dernier comité syndical où j'écrivais : concernant l'actualisation de la délibération fixant les grandes orientations je vous serais reconnaissant de bien vouloir indiquer à l'assemblée du 19 juin à qui sera destinée cette délibération. Alors que le dossier comme vous l'indiquiez est déjà au Ministère. Et je précisais dans quelles conditions les 2 commissions, Fédération des Parcs et commission nature, chargées d'étayer l'avis du Préfet de Région seront-elles informées ? Autrement dit quel est le circuit administratif à suivre de façon à ce que cette délibération aboutisse dans les instances dédiées ?

**Samuel COQUIN :** Sur le qui, comme nous l'avons indiqué, nous avons rencontré le Président et le Directeur de la Fédération des Parcs le 5 avril dernier et nous avons convenu avec eux

et à leur demande que ce dossier d'actualisation soit transmis à la Fédération des Parcs, au Président. Donc j'ai repris contact avec le Directeur de la Fédération pour lui transmettre ce dossier fin juin, début juillet.

**Yves JAUNAUX :** Le Ministre va décider après avoir concerté le Président de la Fédération des Parcs. Donc, c'est dans notre intérêt de répondre à ses questionnements. Avec Franck RIESTER on les a reçus pendant 1h30 à 2h. Nous avons fait le point sur les achèvements qu'il y avait dans le premier dossier. Et ils nous ont demandés de réactualiser les choses et de montrer les efforts de certaines communes pour répondre à l'avis plutôt négatif des premiers experts.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Merci pour les réponses, le deuxième aspect de mon interrogation concernait les 12 pièces qui n'étaient pas avec la délibération. Vous en avez fourni qu'un certain nombre.

Particulièrement la Fondation du Patrimoine, je connais le dossier et pour cause je l'ai initié pour la Grotte aux coquillages de Coulommiers. La réalisation communale 2017-2018 en basse Vallée du Grand Morin est intéressante cependant je souligne que sur Mouroux se sont des travaux futurs. Une zone d'aménagement industriel et artisanal est prévue et il aurait peut-être été intéressant de rassurer la commission sur l'environnement paysager.

**Yves JAUNAUX :** Concernant Mouroux, il y a eu une note sur les travaux qui sont en cours de réalisation donc nous avons pu donner des renseignements importants pour gommer les inquiétudes.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Par ailleurs j'ai vu la réponse qui est donnée pour la zone commerciale en sortie d'autoroute à Couilly-Pont-aux-Dames. Ce sont des vœux futurs et j'espère que la commission notera les bonnes intentions qui sont consignées.

**Yves JAUNAUX :** Nous avons essayé de regarder les points d'achèvement qui sensibilisent les partenaires plébiscités. Nous avons essayé de répondre au mieux. On s'est rendu compte avec Samuel et avec le Bureau qu'il y avait des endroits où nous n'avions pas assez insisté donc nous avons retravailler là-dessus. Mais nous n'allons pas en rajouter de trop. Le but est de montrer les bonnes intentions dans certains secteurs.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Enfin j'aurai souhaité prendre connaissance du courrier d'accusé de réception de la demande de labellisation Patrimoine Régional pour la Galleria Continua à Boissy-le-Châtel. Cela pour plusieurs raisons, je suis délégué de cette commune et je n'ai pas connaissance de cette demande. Je n'ai pas eu connaissance directement de la visite de la Présidente de la Région à un certain moment où des projets ont été évoqués. Cette visite a été faite en l'absence du conseil municipal. Donc j'aurai souhaité avoir copie de cette requête de la Galleria Continua.

**Samuel COQUIN :** Pour la présence de la Président de Région je ne peux pas répondre sur ce point-là. Pour le courrier, lorsque nous avons demandé à la Galleria Continua s'ils avaient des éléments, ils nous répondu que oui, qu'ils avaient la réponse de la Région. Au final, vous savez que maintenant toutes les demandes de subvention se font sur internet sur une plateforme dématérialisée et ce que la Galleria a imaginé comme étant un courrier c'est uniquement l'accusé de réception du dossier complet sur la plateforme. Donc ce n'est pas

un courrier de la Présidente mais plutôt quelque chose de plutôt informel. Nous allons le retirer des pièces car cela n'a pas d'intérêt.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Je rappelle pour information que la contribution à l'époque du Conseil Général a été quand même significative. Ceci sur la signalétique de cet établissement qui consistait à des panneaux routiers qui étaient de l'ordre de 700 000€ l'unité il y en a eu une trentaine donc ils ont accédé à une aide disons biaisée du Conseil Départemental de l'époque. Qui a peut-être maintenant fermé les robinets et donc ils voient du côté de la Région.

**Laurence PICARD :** Il n'y a pas de problème entre le Département et la Région sur ce sujet. Quand Valérie PÉCRESSE est venue visiter le site c'était pour imaginer de faire un pôle régional rural culturel et cela se faisait en lien Département-Région. Et certains élus, mais pas vous, du secteur voyait cela d'un bon œil. Mais j'ai compris que ce n'était pas trop votre position...

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** La position peut être étayée si on est complètement informé. De même je peux vous informer que le conseil municipal a été réuni il y a un an et demi pour présenter un nouveau plan de gestion de ce site par des professionnels des expositions, des grands pontes au niveau national.

**Laurence PICARD :** On peut s'en réjouir.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Oui mais on aimerait bien voir un aboutissement.

**Laurence PICARD :** Ce n'est pas si simple...

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** On présente à un conseil municipal un projet...

**Laurence PICARD :** Mais cela est un problème interne à la Municipalité de Boissy. Ce n'est pas notre sujet ici.

**Yves JAUNAUX :** De mémoire le projet avait l'aval de Vincent ÉBLÉ avec son équipe. Il voulait soutenir un projet privé qui avait une vocation nationale voir internationale. Nous on était plutôt contre mais m'empêche qu'à la suite de cela il y a eu des aménagements, la MDS a fait des rencontres au niveau de la Galleria Continua donc il y a des choses qui ont été faites. Mais cela était un projet privé ce n'était pas un projet qui a été porté par la commune ni par le Département.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** On est bien d'accord mais il y a eu une forte implication de la collectivité par le biais du conseil municipal. Je vous rappelle l'acquisition de leur terrain, la commune a acheté 26 000m<sup>2</sup> de terrains inondables.

**Laurence PICARD :** Encore une fois ce n'est pas le sujet du PNR, nous on peut valoriser des choses exceptionnelles qui peuvent se passer au niveau culturel sur le territoire, il n'y en a pas tant que ça. L'art contemporain ne parle pas à tout le monde, c'est une chose qu'on peut entendre. Je sais que Franck RIESTER en tant que député du secteur a essayé d'appuyer, sachant que ce ne sont pas les collectivités, le département et les communautés de

communes, qui sont en capacité de porter un projet de l'envergure de ce site. Donc chacun jette un œil bien veillant sur le sujet et peut-être que quelque chose de particulièrement intéressant pourra se développer.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** J'attire votre attention, Madame PICARD, sur cette entreprise privée, comme cela a été dit, qui frappe à toutes les portes et de façon tout à fait raisonnée.

**Laurence PICARD :** Vous savez, en termes de développement économique, les élus ne peuvent pas s'interdire de soutenir des démarches qui peuvent faire avancer un projet privé.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Encore faut-il qu'il soit viable et ayant un intérêt général.

**Yves JAUNAUX :** Je pense que ce n'est pas le sujet de ce soir donc on va clore le débat. C'est un projet que chacun trouve intéressant ou non. La commune s'est son problème...

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Elle paye très chère.

**Yves JAUNAUX :** Oui mais c'est son problème, il y a aucun pouvoir sur la commune.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Je sais bien mais j'attire votre attention car cela n'est pas su.

**Yves JAUNAUX :** Il y a-t-il d'autres questions sur le sujet ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** C'est la raison pour laquelle j'ai attiré l'attention dans les séances précédentes sur la reconversion des friches industrielles.

**Yves JAUNAUX :** Il y en a d'autres dans notre secteur. Pas d'autres questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

## **1/ ACTUALISATION DE LA DÉLIBÉRATION FIXANT LES GRANDES ORIENTATIONS**

M. le Président,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'avis n°2014-18026 du 25 novembre 2014 présenté par Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France, souhaitant la poursuite de la procédure de classement sous réserve d'un ajustement du périmètre d'étude, d'une délibération du Syndicat mixte préfigurateur et d'une présentation des évolutions sur la base du périmètre revu devant le conseil national de protection de la nature et de la Fédération des parcs naturels régionaux de France,

VU la délibération n° 2017-10 du 20 avril 2017 du Syndicat mixte d'Études et de Préfiguration du projet de « PNR de la Brie et des deux Morin », engageant les grandes orientations du projet de création du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin,

CONSIDÉRANT la transmission par les services de la Région Ile-de-France aux services de l'État de la délibération du Syndicat mixte d'Études et de Préfiguration du projet de « PNR de la Brie et des deux Morin » en date du 12 mars 2018,

CONSIDÉRANT l'année écoulée entre la délibération cadre du Syndicat mixte d'Études et de Préfiguration, datant d'avril 2017, et le nouvel examen des instances de l'État en vue d'engager la prescription des travaux d'écriture de la charte territoriale,

CONSIDÉRANT l'ensemble des évolutions présentées depuis une année, de nature à répondre à la prise en compte des remarques de l'avis d'opportunité de l'Etat,

#### PROPOSE

- de réaffirmer son engagement dans le projet de classement du PNR de la Brie et des deux Morin tel qu'exposé dans l'ensemble des documents présentés jusqu'à présent,
- de verser au nouvel examen de l'avis d'opportunité de nouveaux engagements pris par les collectivités depuis avril 2017. Ces nouveaux engagements sont développés dans les annexes jointes à la présente délibération, à savoir :
  - Courrier de Valérie PÉCRESSE, 12 mars 2018, transmission délibération
  - Courrier de transmission de Michel CADOT, 23 avril 2018, transmission au Ministère de l'écologie
  - Rapport de la Commission permanente régionale, CP2018043, exposé des motifs
  - Diagnostic territorial PNR Brie et 2 Morin, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 15 mai 2018
  - Candidature du SMEP PNR Brie 2 Morin à l'appel à projet national « Plan de paysage »
  - Courrier Fondation du patrimoine, 5 avril 2018
  - Liste d'actions communales majeures 2017-2018 en basse vallée du Grand Morin
  - Orientations favorables aux dispositions PNR dans les SCOT 2017 Marne-Ourcq et 2018 en cours de validation sur le Pays Créçois
  - Lancement du Comité de pilotage, avec les services de l'État, sur le projet d'Espace Paysager Classé, Doue, Saint-Germain-sous-Doue et d'autres parties communes (dernier compte-rendu du 24 avril)
  - Motion SMEP PNR Brie et 2 Morin pour la renaissance d'une filière viticole en vallées du Petit et Grand Morin du 26 février 2018

#### **Décision :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N°DEL-2018-20 CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS NATIONAL « PLAN DE PAYSAGE »**

#### **EXPOSÉ :**

**Yves JAUNAUX :** Donc nous allons passer à la question numéro 2. Jean-François s'est beaucoup investi donc si tu peux nous en dire quelques mots.

**Jean-François DELESALLE :** Suite à la proposition du Président, le Bureau vous propose de délibérer en faveur de cette candidature à l'appel à projets « Plan de paysage » lancé par l'Etat sur le plan national afin de valoriser notre territoire. Il est particulièrement judicieux de répondre à cet appel à projets. Ceci afin d'envoyer un message à l'Etat comme quoi le Syndicat agit de façon à améliorer son territoire et afin de répondre aux observations qui ont été faites par notre rapporteur dans l'avis du Préfet. Donc c'est aussi un message envoyé aux élus qui trouvent que le projet de PNR prend du temps pour se réaliser. Et bien cela montre que le Syndicat travaille et qu'on entend agir pour notre environnement envers également le CLD et la population.

On a été une petite équipe à monter ce dossier et on s'est fait aider par le représentant du CAUE. Nous avons dirigé notre dossier sur 4 thèmes : le paysage rural, urbain, des vallées et la découverte du territoire.

En ce qui concerne le paysage rural on a pensé qu'il fallait inscrire trois actions.

La première action concerne le maintien des espaces agricoles diversifiés et là on répond directement à une observation d'un rapporteur qui trouvait que le paysage de plateau, notamment du plateau Briard, était composé de grandes plaines en monoculture et qui était monotone. Et bien on entend démontrer le contraire et du fait que c'est faux, maintenir ces espaces agricoles diversifiés.

Le second point est la mise en valeur des parcs et jardins publics ou privés qui font partie des paysages urbains mais il en existe aussi à la campagne. Là aussi on répond à l'avis du Préfet sur la valorisation de notre environnement au travers de cette mise en valeur des parcs et jardins.

Le troisième point est le traitement des secteurs de cabanisation qui était dans l'avis du Préfet et dans le diagnostic de l'IAUE d'Ile-de-France et donc nous pouvons aussi nous pencher sur ce problème. Et de voir autour des quelques exemples comment on pourrait traiter ces secteurs de cabanisation.

L'autre thème est le milieu urbain au travers de la pérennisation de l'identité architecturale existante et de la valeur de cette identité architecturale et comment on peut favoriser le bâti récent à l'intérieur de cet espace urbanisé en cohérence avec le bâti existant. On se réfère à la chartre du CAUE qui a été éditée par le Département il y a quelques années.

Le troisième thème est le paysage des vallées. Plusieurs actions, déjà la sensibilisation des élus et des habitants de ces vallées et sur la nécessité de préserver l'environnement. Car c'est un environnement qui est assez particulier de l'Est de la Région Parisienne. Une sensibilisation sur le fait de préserver cet environnement apparaît quand même très importante. Ensuite le maintien des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques qui relient ces réservoirs de biodiversité et leur prolongement dans les espaces urbanisés. Là aussi des actions sont probablement à mener sur ce point. Il y a aussi le traitement des paysages de carrière dans certaines vallées.

La dernière action est une demande récurrente de l'Etat, c'est assurer la continuité écologique des cours d'eau au travers de la gestion des ouvrages hydrauliques.

Le dernier thème c'est la découverte du territoire au travers de deux actions principales : la création d'un réseau itinéraire de liaisons douces entre les différents sites d'intérêt patrimonial, la création de circuits à thème. Pour justement favoriser la découverte de notre territoire.

Parallèlement à ces quatre thèmes nous avons pensé qu'il serait judicieux que ce plan de paysage, les actions menées puissent être inscrites dans les futurs documents d'urbanisme, SCoT, PLU etc...

Voilà c'est l'ensemble du projet, si vous êtes d'accord pour délibérer, le dossier sera remis à l'Etat avant fin juin. Une réponse de l'Etat est attendue à partir de la rentrée. A partir de là nous travaillerons pour choisir un bureau d'étude et la mise en œuvre de toutes ces actions se fera à partir de 2019, courant 2020.

Un comité de pilotage sera chargé du suivi et de la mise en œuvre de ce plan de paysage. Il est composé du bureau d'étude, des vice-présidents s'ils sont directement concernés par ce plan de paysage et des membres des commissions qui seront intéressés, un représentant de l'Etat, un représentant du Département, un représentant de la Région, un représentant du CAUE et également deux représentants du CLD. Le personnel du SMEP sera partie prenante. Nous avons également pensé qu'il serait judicieux compte tenu de l'importance de la concertation avec les élus des communes et de la communication auprès des habitants, qu'il serait intéressant de confier une mission à une personne en équivalent temps plein qui serait chargée justement de cette concertation et de la communication du plan de paysage sur le territoire.

Le coût de ce plan est évalué sur ces années à 148 000€, une somme importante, mais compte tenu des aides du Département, de l'Etat et des différents partenaires associés, le coût pour le SMEP serait de 54 000€ comprenant le temps plein qui sera en charge de la concertation.

Personnellement je trouve que ce projet est un très beau projet pour le territoire et enverra un message fort à l'Etat comme quoi le Syndicat se bouge, agit pour valoriser le territoire.

Avez-vous des questions ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Nous avons bien entendu et compris merci. Pour mémoire la première fois que le Plan de paysage a été présenté il y a deux ans, nous étions juste limite par rapport au délai donc c'est pour cela que nous nous présentons ce coup-ci. Vous évoquiez les liaisons douces lors du dernier comité syndical, j'attirais l'attention sur le plan vélo régional, Région Ile-de-France, et qui propose des appels à projets. Je ne sais pas quelle est la somme en jeu sachant que pour le Plan de paysage nous récolterons 30 000€ en cas de validation, c'est déjà ça de pris.

**Samuel COQUIN :** C'est également une ressource en ingénierie car c'est l'accès aussi au club Plan de Paysage qui rassemble tous les lauréats des derniers appels à projets, 2013, 2015 et 2017. Qui apportent leur expertise aux nouveaux territoires qui s'inscrivent dans un plan de paysage. Ce n'est pas négligeable, c'est véritablement une vraie ressource.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Sur l'aspect communication le SAGE, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, a mis l'accent sur l'aspect communication et a un personnel dédié en partie à la communication. Sachant que notre PNR recouvre en partie le SAGE, de même que nous avons fait des mutualisations de personnels, peut-être il y a-t-il une démarche à faire vers ce personnel compétent qui sait communiquer sur l'eau et qui saurait peut-être communiquer sur le paysage. C'est une idée lancée, on est là pour être constructifs et agir.

**Jean-François DELESALLE :** Je pense que c'est une très bonne idée...



**Denis SARAZIN-CHARPENTIER** : Mutualisons...

**Intervention de la salle** : Il y a un élément paysager qui est important aussi dans notre territoire ce sont les forêts. Elles sont déjà bien encadrées et protégées par notamment, les bois classés. Mais c'est important dans nos paysages.

**Yves JAUNAUX** : Le développement des filières sylvicoles est une compétence du Département. Nous allons avancer là-dessus mais c'est beaucoup de travail, le remembrement, la partie économique et paysage...

Il y a-t-il d'autres questions ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Merci.  
Merci à Jean-François qui a effectué un gros travail.

## **2/ CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS NATIONAL « PLAN DE PAYSAGE »**

M. le Président,

VU la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 dite loi paysage, sur la protection et la mise en valeur des paysages,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi « Grenelle II »,

CONSIDÉRANT l'appel à projets national 2019 « Plan de Paysage » initié par le Ministère de la transition écologique et solidaire,

CONSIDÉRANT l'importance de l'environnement paysage dans les remarques des instances de l'État relatives à l'avis d'opportunité du 25 novembre 2014,

CONSIDÉRANT la grande orientation n°2 de la délibération 2017-10 du 20 avril 2017, « *Un PNR pour reconquérir et préserver les paysages à l'échelle du territoire, protéger un patrimoine monumental historique, un patrimoine industriel, un patrimoine bâti rural et agricole remarquable par la diversité de ses fonctions et de ses qualités architecturales reconquête paysagère.* »,

CONSIDÉRANT la qualité particulière des paysages caractéristiques du territoire du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin,

CONSIDÉRANT la fragilité qu'implique une telle qualité environnementale et la nécessité d'organiser le plus complètement possible les moyens de renforcer les politiques publiques pouvant l'impacter,

CONSIDÉRANT que le SMEP du projet de PNR Brie et des deux Morin peut prétendre à un accompagnement technique et financier à travers cet appel à projets,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire acte de candidature à l'appel à projet national « Plan de paysage »,

## PROPOSE

- d'approuver la démarche « Plan de paysage » sur le territoire du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin,
- d'approuver la candidature du Syndicat mixte d'Études et de Préfiguration du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin à l'appel à projet du Ministère de la transition écologique et solidaire pour appuyer un démarche de « Plan de Paysage »,
- d'engager, dès l'acte de candidature, une prise en compte effective des moyens que le SMEP devra consacrer au bon développement de la démarche d'élaboration du « Plan de paysage »,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire,
- d'autoriser de reporter les dépenses et recettes correspondantes au budget principal.

### Décision :

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

## N°DEL-2018-21 ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET COMMUNICATION

### EXPOSÉ :

**Yves JAUNAUX :** Question numéro trois, élection des membres de la commission Administration générale, finances et communication. La commission est actuellement composée de Jean-François LÉGER en tant que Vice-président, Michaël ROUSSEAU, Yvan SEVESTRE, Jean-Michel SAGNES, Séverine ZELECHOWSKI et Didier VUILLAUME.

Il reste 13 places. Il y a-t-il eu des candidatures ?

**Samuel COQUIN :** Oui Odile GRENET de Chauffry qui intégrera la commission si le Comité Syndical accepte. Et nous avons des demandes d'autres membres qualifiés, de Monsieur Guy DHORBAIT et de Monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER qui participe déjà à deux commissions donc il ne peut pas intégrer une troisième mais à titre consultatif pour renforcer cette commission on suggère à la fois d'intégrer Denis SARAZIN-CHARPENTIER et Guy DHORBAIT.

**Intervention de la salle :** Guy DHORBAIT faisait déjà partie de cette commission.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Guy DHORBAIT a été remplacé par Daniel NALIS pour la communauté de Coulommiers. Et je suis le représentant de Boissy-le-Châtel. Guy DHORBAIT représentant de lui-même surement.

**Samuel COQUIN :** Oui en effet il n'est plus délégué du SMEP.

**Yves JAUNAUX :** C'est pour cette raison qu'il est invité à voix consultative. Vous êtes d'accord avec ce système ? Pas de problème ?  
Je mets aux voix qui est contre ? Abstention ? Merci.

### **3/ ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET COMMUNICATION**

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'article 18 des statuts du Syndicat mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin relatif à la création de commissions thématiques,  
VU l'article 5.2 du règlement intérieur du Syndicat mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin,  
CONSIDÉRANT le nombre de sièges vacants au sein de la commission thématique Administration générale, finances, communication,  
CONSIDÉRANT l'appel à candidature lancé le 10 avril 2018,  
CONSIDÉRANT l'appel à candidature au cours de la séance par le Président ;

PROPOSE de désigner les membres au sein de la commission Administration générale, finances, communication

Sont candidats :

1. Jean-François LÉGER (Chailly-en-Brie)
2. Michaël ROUSSEAU (Jouy-sur-Morin)
3. Yvan SEVESTRE (Saint-Germain-sous-Doüe)
4. Jean-Michel SAGNES (Voulangis)
5. Séverine ZELECHOWSKI (Saint-Augustin)
6. Didier VUILLAUME (CA Coulommiers Pays de Brie)
7. Odile GRENET (Chauffry)

#### **Décision :**

**Après examen et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, a élu les membres désignés ci-dessus.**

**Messieurs Guy DHORBAIT et Denis SARAZIN-CHARPENTIER seront invités à voix consultatives.**

#### **N°DEL-2018-22 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION RÉDACTION DE LA CHARTE, ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET BIODIVERSITÉ**

#### **EXPOSÉ :**

**Yves JAUNAUX :** Election des membres de la commission rédaction de la charte, environnement, développement durable, énergie et biodiversité.

Alors il y a eu un appel à candidature le 10 avril dernier. Nous avons reçu les candidatures de Céline BERTHELIN, Séverine ZELECHOWSKI, Dominique CARLIER, Daniel NALIS et de Pascal CANTIN.

Il resterait une place.

**Patrick FRÉRE** : Je veux bien.

**Yves JAUNAUX** : On note la candidature de Patrick FRÉRE d'Aulnoy.

Donc la commission est complète, bonne nouvelle. Je mets aux votes. Contre ? Abstention ?  
Merci

#### **4/ ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION RÉDACTION DE LA CHARTE, ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET BIODIVERSITÉ**

Monsieur le Président,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU l'article 18 des statuts du Syndicat mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin relatif à la création de commissions thématiques,

VU l'article 5.2 du règlement intérieur du Syndicat mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin,

CONSIDÉRANT le nombre de sièges vacants au sein de la commission thématique Rédaction de la charte, environnement, développement durable, énergie et biodiversité,

CONSIDÉRANT l'appel à candidature lancé le 10 avril 2018,

CONSIDÉRANT l'appel à candidature au cours de la séance par le Président,

PROPOSE de désigner les membres au sein de la commission Rédaction de la charte, environnement, développement durable, énergie et biodiversité.

Sont candidats :

1. Jean-Louis VAUDESCAL (Couilly-Pont-aux-Dames)
2. Norbert DOLÉAC (Beautheil)
3. Odile GRENET (Chauffry)
4. Laurence NAVARRO-DREVET (Crécy-la-Chapelle)
5. Roger REVOILE (La Ferté-Gaucher)
6. Didier HAMMEL (Reuil-en-Brie)
7. Jean-Jacques HUGUENOT (Sammeron)
8. Edith THÉODOSE (Saint-Cyr-sur-Morin)
9. Patricia RAMEAU (Saint-Rémy-de-la-Vanne)
10. Régis D'HONDT (Saint-Siméon)
11. Marie-Pierre BADRÉ (Région Ile-de-France)
12. Anne-Marie DESBROUSSES (Sept-Sorts)
13. Dominique LEFEBVRE (Sablonnières)
14. Patrick ROMANOW (Reuil-en-Brie)

15. Céline BERTHELIN (Boissy-le-Châtel)
16. Séverine ZELECHOWSKI (Saint-Augustin)
17. Dominique CARLIER (Mauperthuis)
18. Daniel NALIS (CA Coulommiers Pays de Brie)
19. Pascal CANTIN (Saint-Ouen-sur-Morin)
20. Patrick FRÉRE (Aulnoy)

**Décision :**

**Après examen et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, a élu les membres désignés ci-dessus.**

**N°DEL-2018-23 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AGRICULTURE ET FORÊT**

**EXPOSÉ :**

**Yves JAUNAUX :** Election des membres de la commission agriculture et forêt. Il y a eu les candidatures de François HOUSSEAU, Daniel NALIS et d'Edith THÉODOSE.

Ce qui fait que la commission est complète. Pas de Problème ? Contre ? Abstention ? Merci

**5/ ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AGRICULTURE ET FORÊT**

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 18 des statuts du Syndicat mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin relatif à la création de commissions thématiques,

VU l'article 5.2 du règlement intérieur du Syndicat mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin,

CONSIDÉRANT le nombre de sièges vacants au sein de la commission thématique Agriculture et forêt,

CONSIDÉRANT l'appel à candidature lancé le 10 avril 2018,

CONSIDÉRANT l'appel à candidature au cours de la séance par le Président,

PROPOSE de désigner les membres au sein de la commission Agriculture et forêt.

Sont candidats :

1. Thierry BONTOUR (Communauté de Communes des Deux Morin)
2. Eric GOBARD (Aulnoy)
3. Jean-François MASSON (Chevru)

4. Laurence NAVARRO-DREVET (Crécy-la-Chapelle)
5. Antoine HEUSÈLE (Giremoutiers)
6. Christine GUILLETTE (Marolles-en-Brie)
7. Jean FREYRI (Sammeron)
8. Régis D'HONDT (Saint-Siméon)
9. Patricia RAMEAU (Saint-Rémy-de-la-Vanne)
10. Evelyne PASCARD (Sainte-Aulde)
11. Michel THIÉBAULT (Villiers-sur-Morin)
12. René BUSSINGER (Villiers-sur-Morin)
13. Michel DELAITRE (Méry-sur-Marne)
14. Yvan SEVESTRE (Saint-Germain-sous-Doue)
15. Céline BERTHELIN (Boissy-le-Châtel)
16. Michel ROCH (Saint-Barthélemy)
17. Michel JORAND (Rebais)
18. François HOUSSEAU (Bellot)
19. Daniel NALIS (CA Coulommiers Pays de Brie)
20. Edith THÉODOSE (Saint-Cyr-sur-Morin)

**Décision :**

**Après examen et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, a élu les membres désignés ci-dessus.**

**N°DEL-2018-24 REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMÉTRIQUES POUR LES STAGIAIRES**

**EXPOSÉ :**

**Yves JAUNAUX :** Question numéro 6 le remboursement des frais kilométriques pour les stagiaires.

**Samuel COQUIN :** L'année dernière nous avons engagé un stagiaire concernant le développement du site internet. Cette année pour l'appel à projets Plan de paysage, nous avons accueilli une stagiaire qui était en Master 2 de l'École de Paysages de Blois et nous avons eu des déplacements nécessaires sur le territoire et nous proposons au Comité Syndical de valider d'une manière générale que dans le cadre de leur stage, les stagiaires puissent être remboursés au forfait légal d'indemnités kilométriques.

**Yves JAUNAUX :** Cela me paraît normal.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Sur le système de remboursement des fonctionnaires ?

**Yves JAUNAUX :** Oui selon les grilles. Pas de problème ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Je vais parler du site internet car cela ne mange pas de pain. Il serait judicieux de mettre en ligne les PV des Comités Syndicaux.

**Samuel COQUIN** : Ils sont en ligne. Sauf pour les deux PV de 2018 car il fallait attendre leur validation de ce soir. Mais autrement vous pouvez retrouver dans le menu Comité Syndical les PV qui sont en téléchargement.

**Yves JAUNAUX** : Pas problème pour la délibération ? Contre ? Abstention ? Merci.

## **6/ REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMÉTRIQUES POUR LES STAGIAIRES**

M. le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le SMEP accueille des stagiaires dans le cadre de l'étude et de la préfiguration du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin,

CONSIDÉRANT que les stagiaires sont amenés à se déplacer au sein du territoire du projet de PNR dans le cadre de leurs missions,

PROPOSE

- de procéder au remboursement des frais kilométriques engagés par les stagiaires dans le cadre de leurs missions définies par le SMEP, sur justificatif validé par le SMEP et selon la grille établie par l'arrêté du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

**Décision :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Marie RICHARD** : Concernant le comité de promotion qui est proposé par le CLD et qui était inscrit à l'ordre du jour d'un précédent Bureau et qui n'a pas pu être examiné je crois à cause d'un ordre du jour très conséquent.

**Yves JAUNAUX** : Oui tout à fait.

**Marie RICHARD** : Nous voulions savoir où cela en était. Car je crois qu'il y a un vrai risque de démotivation de celles et ceux qui se sont véritablement engagés dans ce projet. A un moment, on avait cru comprendre qu'il y avait eu un accord du Bureau puisque la question avait été évoquée au Bureau. On avait bien compris qu'au final les décisions étaient prises par le Bureau du SMEP. Que c'était un travail de préparation en lien avec la commission administration générale. Cela fait quelques mois, il serait bien de le lancer.

**Yves JAUNAUX** : J'aimerais avoir l'avis de tous les membres du bureau. Donc cela veut dire que si on ne réunit pas le bureau, on demande leur avis.

**Marie RICHARD** : Il y a une note qui a été faite par le Président de l'atelier qui est une note assez synthétique et claire.

**Yves JAUNAUX** : Ce que je propose, comme nous ne l'avons pas vu en bureau, on demande à Samuel de faire passer la note à tous les membres du Bureau avec demande de réponse dans les 2-3 jours. Si l'avis est favorable on passe.

**Marie RICHARD** : Très bien car on a un conseil d'orientation le 28 juin.

**Yves JAUNAUX** : On va faire cela. S'il n'y a pas de réponse des membres du Bureau nous allons considérer que c'est favorable.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER** : Je profite de l'intervention d'une référente du CLD pour saluer la lettre d'information numéro 4 du Conseil Local de Développement qui est vraiment concrète pas journalistique et vraiment opérationnelle. A qui est diffusée cette lettre d'information ?

Dans un premier temps j'avais cru comprendre que c'était transmis aux demandeurs...

**Marie RICHARD** : Aux membres du CLD et ensuite aux délégués du SMEP volontaires.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER** : Est-ce que l'on pourrait franchir un cap et rendre ce volontariat obligatoire ?

**Yves JAUNAUX** : Attendez, autant je suis complètement favorable à travailler avec le CLD, je l'ai prouvé à plusieurs reprises, et on peut marcher la main dans la main avec l'objectif du PNR final et d'arriver à de bons résultats. Par contre, il faut garder un peu les bonnes volontés de tous.

Je pense qu'il y a un CLD qui fait état de ce qui se passe sur le terrain. On valide le plus rapidement possible pour ne pas décourager les bonnes volontés mais par contre il faut cadrer la chose.

**Marie RICHARD** : On va poursuivre notre lettre.

**Yves JAUNAUX** : L'étape supplémentaire après, sera la diffusion au niveau du SMEP des actions menées par le CLD. Pourquoi pas. Mais par contre il faut trouver la structure pour valider avant de diffuser.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER** : Pour le moment, personnellement, j'incite vivement les délégués et délégués suppléants de se porter volontaire pour recevoir cette lettre d'information.

**Yves JAUNAUX** : Il y a-t-il d'autre question ? Je vous souhaite une bonne soirée.

Séance levée à 20h15